

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0564/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un lot de vêtement usagés, don du japon a l'ONARS pour une distribution gratuite aux réfugiés Ethiopiens en République de Djibouti

n° 89-0564/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
15 mai 1989

Numéro JO
n° 10 du 31/05/1989

Date du numéro
31 mai 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation, un lot de vêtements usagés, d'un poids de 10.200 kg et d'une valeur de 1.000.000 FD, don du japon à l'ONARS pour une distribution gratuite aux réfugiés Ethiopiens en République de Djibouti.